

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DOUBS LOUE**

**Date d'affichage :**

09 03 2026

**Date de convocation :**

03 03 2026

L'an deux mille vingt-Cinq, le 9 mars 2026 à dix-huit heures, le comité syndical du Syndicat Mixte Doubs Loue, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, exceptionnellement à la MAIRIE DE PETIT NOIR, sous la Présidence de Monsieur CORDIER Etienne.

**Nombre de  
délégués :**

En Exercice : 12

Présents : 07

Votants : 07

Excusés : 0

**PRESENTS :** M CORDIER Etienne M DAVID Franck, M DECOTE Yves, M MEUGIN Olivier, M VUILLET Christian, M BAUD Jean Baptiste, Mme GAY Florence.

**Absents excusés :** M BARBERET Emmanuel, Mme CALINON Séverine, M GOUNAND Alain, M PICHON Jean Claude, M THIEBAUT Pierre

**SECRETAIRE DE SEANCE :** M VUILLET Christian

### **D 04 2026 BUDGET PRIMITIF 2026**

Dans le prolongement du ROB, du PPI 2026-2030 et plus particulièrement de sa traduction budgétaire 2026, le BP 2026 a été établi de la manière suivante :

#### **Fonctionnement 2026**

**Dépenses :**

**Les charges à caractère général : EN BAISSSE**

Les dépenses pour le solde des études de dangers sont ajustées au regard des engagements effectifs (solde des études en 2026) et des demandes de complément : 85 000 €

Des crédits alloués à des frais d'étude hors investissement maintenus et ajustés pour les études PTGE, PGSZH : 150 000 €

Une enveloppe réservée aux études diverses de 100 000 €

Une répartition des dépenses de l'accord cadre pour l'entretien des digues et des rivières (partie en investissement pour FCTVA) maintenu : 120 000 €

Une enveloppe prestation CDEREN qui se maintient (montant 2025 réglé à n+1) : 30 000 €

Frais de fonctionnement courant en légère hausse (loyer, frais de formation, carburant)

**Les charges de personnel : EN BAISSSE**

Les charges liées aux personnels sont ajustées au besoin de l'année en cours et notamment l'absence de flux financier en 2026 lié aux remboursements de diverses caisses de retraites suite à l'intégration à la FPT du directeur

Les charges de rémunération accueil stagiaire sont maintenues.

Régime d'astreinte enveloppe maintenue

**Autres charges de gestion courante : EN HAUSSE**

Participation financière au RGMA, adhésion France digues...

**Recettes :**

Recettes de l'Etat pour les études de danger ajustées sur les restes à payer : 70 000 €

Recettes de l'Agence de l'eau pour les études PTGE, PGSZH : 102 000 €

Cotisations adhérents stables 757 000€

Absence de crédits FCTVA en fonctionnement

***Le montant du virement de l'excédent de fonctionnement à l'investissement déterminé sur la base des arbitrages PPI et autres dépenses d'investissement. Le virement de 915 190 € proposé dans la maquette est un virement correspondant aux dépenses PPI et autres investissements (dont réserve PPI)***

## Investissement 2026

- **PPI 2026** : Le niveau d'inscription des crédits est ajusté en dépenses : 2 758 654 € ventilé sur études et travaux conformément au PPI 2026-2030
- **Travaux digue** : 150 000 € sont prévus pour l'accord-cadre.
- **Foncier** : Les besoins sont réévalués pour faire face aux enjeux d'acquisition foncière (travaux de restauration zone pilote Loue et autres, ou emprise foncière digues) : 167 000 €
- **Une réserve de financement PPI 2026-2030 et pour les études et travaux imprévus** est inscrite : 487 847 € ventilés en études et travaux
- **Equipement et matériaux** : Les besoins sont ajustés 54 000 €
- **Subvention PPI** : Le niveau de recette est mis à jour compte-tenu des conventionnement en cours (Agence, Etat, Région, ONF), et intègre les modalités connus du 12ème programme de l'agence de l'eau : 1 994 640,00 €
- **FCTVA** : Le FCTVA 2026 est basé uniquement sur les travaux d'investissement 2024 éligibles : 10 000 €.

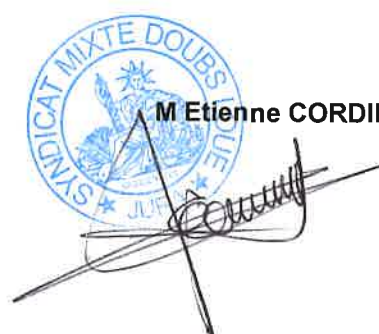
Monsieur le Président, présente au Comité syndical sa proposition de budget pour l'année 2026, lequel peut se résumer comme suit :

|                   | Fonctionnement      |              | Investissement      |              |
|-------------------|---------------------|--------------|---------------------|--------------|
|                   | Dépenses            | Recettes     | Dépenses            | Recettes     |
| Reports résultats |                     | 1 000 191.81 |                     | 657 410.67   |
| Crédits           | 2 188 490.81        | 1 888 299.00 | 3 922 241.48        | 3 264 830.81 |
| BP 2026           | <b>2 188 490.81</b> |              | <b>3 922 241.48</b> |              |

## Après en avoir délibéré, le comité syndical à l'unanimité des présents :

- **ACCEPTE** la proposition de budget pour l'année 2026.
- **AUTORISE** Monsieur le Président, pour le budget exécuté selon la nomenclature M57, à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel – Chapitre 012), au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune de ces sections. Il est précisé que ces mouvements ne doivent pas entraîner une insuffisance de crédits nécessaires au règlement des dépenses obligatoires sur un chapitre et que ces virements feront l'objet d'une décision expresse de l'exécutif qui doit être transmise au représentant de l'État pour être exécutoire dans les conditions de droit commun, puis notifiée au comptable. L'exécutif de l'entité informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

A Petit Noir, le 09 Mars 2026,  
Le Président du Syndicat Mixte Doubs Loue,

  
M Etienne CORDIER

**CERTIFIE CONFORME  
RENDU EXECUTOIRE**